

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 494

30 mars 2007

SOMMAIRE

Architecture & Aménagement S.A.	23692	MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.	23703
Arcus Investment (Luxembourg) S.A. ...	23707	MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l. ...	23703
ASA-Bâtiments S.à r.l.	23693	MGP Asia (Lux) S.à r.l.	23706
ASA-Bâtiments S.à r.l.	23694	MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.	23705
Blue Circle Investments S.A.	23698	MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.	23706
Brack Investments (Luxembourg) S.à r.l.	23707	MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.	23705
Brack Lamont Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	23699	Microshop S.à r.l.	23693
Brack Re Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	23709	Myta S.A.	23679
Chatlet S.A.	23694	NDIF S.A.	23687
Chatlet S.A.	23704	NWL Investissements S.A.	23688
Consult T.T S.A.	23694	Parc Helfent S.A.	23697
Contour Invest S.A.	23666	Pierre KREMER et Cie S.à r.l.	23698
CWG Holdings (Luxembourg) S.A.	23693	Polyconsult S.à r.l.	23699
Double Fun S.A.	23681	Pona S.à r.l.	23695
East Investments Holding Company s.à r.l.	23702	P.P. Luxco Holdings II S.à r.l.	23689
Elite Holding S.A.	23705	P.P. Luxco Holdings S.à r.l.	23702
Entreprise de Constructions et de Génie Civil KISCH S.A.	23695	Romanée Conté S.A.	23697
FBP Funds Sicav	23678	R.P.M. Invest S.à r.l.	23668
Financière Houlgataise S.à r.l.	23673	Société Commerciale de Textiles	23703
GFI Benelux	23707	Société de Gestion et de Participations-Groupe	23710
Immobilink Corporation S.A.	23695	T E N T AG Holding	23704
Innotecnis Europe S.A.	23698	The Isidor Company GmbH	23680
Julius Baer Multicooperation	23691	Thiel Logistik A.G.	23701
Kraaft S.A.	23690	T.L.G S.A.	23696
Les Eoliennes SA	23706	UCPH Investments & Co S.n.c.	23711
Ma Cave a.s.b.l.	23690	Universal Nations SA	23692
Mervab S.A.	23700	Vita-Nuova, Formation-Conseil-Organisation	23690
Messageries de la Presse, des Publications, des Journaux et Illustreiertemapp s. à r.l.	23691	Web T & D Holding S.A.	23696
MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.	23704	World Trade International S.A.	23672

Contour Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 121.964.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée WESHOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

2.- La société à responsabilité limitée GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Les comparantes sont ici représentées par Monsieur Grégory Mathieu, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de CONTOUR INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

De plus, la société pourra effectuer des études et du conseil en matière d'investissement touristique.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée WESHOLDING S.à r.l., prédésignée, trois cent neuf actions,	309
2.- La société à responsabilité limitée GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., prédésignée, une action,	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
 - b) Monsieur Grégory Mathieu, administrateur de sociétés, né à Huy (Belgique), le 28 octobre 1977, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
 - c) Monsieur Karel Heeren, expert-comptable, né à Genk (Belgique), le 14 février 1973, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.833).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Mathieu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2006, vol. 539, fol. 84, case 11. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007002276/231/143.

(060132453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

R.P.M. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.236.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of December

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) RPM GROUP S.A., R.C.S. Luxembourg B number 66 939, with registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

2) Mrs Christina Eriksson, company director, residing at Västmannagatan, 144 TR, 111, 24, Stockholm, Sweden, the two here represented by Mr Cédric Pedoni, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given on October 4 and August 10, 2006.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of RPM INVEST S.à r.l., R. C. B Number 75.236, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing at Hesperange on March 15, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 543 of July 29, 2000, amended pursuant to a deed of the undersigned notary on March 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 469 of May 4, 2004,

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by two hundred and fifty (250) shares of a par value of fifty (50.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Approval of the resignation of one manager;
2. Discharge to the manager;
3. Presentation of the Report of the Sole Manager;
4. Presentation and approval of the balance sheet and the profit and loss account for the financial year as per December 31, 2005;
5. Discharge to the Sole Manager for his mandate executed in relation with the annual accounts ended on December 31, 2005;
6. Increase of the corporate capital of the company by EUR 137,500.- to bring it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 150,000.- by the issue of 2,750 new shares with a nominal value of EUR 50.- each, from the retained earnings of the company;
7. Redemption of all the shares from the shareholder RPM GROUP S.A.;
8. Cancellation of the redeemed shares;
9. Authorization to any member of the Board of managers to carry out the foregoing resolutions, including, without limitation, the amendment of the share register;
10. Subsequent reduction of the share capital;
11. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation;
12. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders approve the resignation of HALSEY S.à r.l. as manager of the Company with effect from August 8, 2006.

Second resolution

The shareholders give full discharge to the resigning manager with respect to the execution of its mandate.

Third resolution

The shareholders have taken knowledge of the report of the Sole Manager relating to the financial year started January 1, 2005 and ended December 31, 2005.

Fourth resolution

The shareholders approve the figures of the balance sheet as per December 31, 2005 and the profit and loss account for the period ending December 31, 2005 as prepared by the Sole Manager.

The shareholders establish that the profit and loss account for the period shows a profit of EUR 298,106.72 due to dividends received from affiliate undertaking.

The shareholders decide to distribute dividends for a gross total amount of EUR 254,214.- (i.e. SEK 281,000.- and SEK 2,063,400.-) and to carry forward the balance to the following year.

Fifth resolution

The shareholders give full discharge to the Sole Manager with respect to the execution of his mandate ending December 31, 2005.

Sixth resolution

The corporate capital of the company is increased by one hundred thirty-seven thousand five hundred (137,500.-) Euros to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euros to one hundred and fifty thousand (150,000.-) Euros with issue of 2,750 new shares of a par value of fifty (50.-) Euros, each.

Subscription

The 2,750 new shares are subscribed as follow:

RPM GROUP S.A.: two thousand four hundred and twenty (2,420) shares

Christina Eriksson: three hundred and thirty (330) shares.

The amount of one hundred thirty-seven thousand five hundred (137,500.-) Euros has been entirely paid up from the Retained Earnings of the Company.

The reality of such Retained Earnings has been proved to the undersigned notary by the balance sheet as at December 31, 2005 approved in second resolution and a certificate from the Sole Manager whereof a certified copy shall remain annexed to the present deed to be registered in the same time.

Seventh resolution

The shareholders resolve to redeem all the shares from the shareholder RPM GROUP S.A., i.e two thousand six hundred and forty (2,640) shares of a par value of fifty (50.-) Euros, each, fully paid up.

The shareholders accept the waiver from Mrs Christina Eriksson to her right of redemption of her shares.

The shareholders resolve to redeem two thousand six hundred and forty (2,640) shares of a par value of fifty (50.-) Euros each, fully paid up owned by the Company RPM GROUP S.A. with payment in kind consisting of 22% of the shares in RPM HOLDING AB held by RPM INVEST S.à r.l. for a value of seven hundred twenty thousand five hundred ninety-four euros and eighty-two (720.594,82).

Eighth resolution

The General Meeting resolves to cancel the two thousand six hundred and forty (2,640) redeemed shares.

Ninth resolution

The shareholders authorize any member of the Board of managers to carry out the foregoing resolutions, including, without limitation, the payment to shareholders and the amendment of the share register.

Tenth resolution

The General Meeting resolves to reduce the share capital in accordance with the provisions of Article 49-3 (1), a) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, from its present amount of one hundred and fifty thousand (150,000.-) Euros represented by three thousand (3,000) shares of a par value of fifty (50.-) Euros each to eighteen thousand (18,000.-) Euros represented by three hundred and sixty (360) shares of a par value of fifty (50.-) Euros each.

Eleventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at eighteen thousand euros (EUR 18,000.-) represented by three hundred and sixty (360) shares of a par value of fifty (50.-) euros each, all fully subscribed and entirely paid up.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the présent original deed

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) RPM GROUP S.A., R.C.S. Luxembourg B number 66939, avec siege social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

2) Mme Christina Eriksson, administrateur de sociétés, demeurant à Västmannagatan, 144 TR, 111, 24, Stockholm, Suède,

les deux représentées par M. Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 4 octobre et 10 août 2006.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associés de la société à responsabilité limitée constituée sous la dénomination sociale RPM INVEST S.à r.l., RCS B 75.236, avec siège social à Luxembourg, constituée selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange le 15 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 543 du 29 juillet 2000, modifiée par un acte du notaire instrumentaire le 10 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 469 du 4 mai 2004.

- Le capital de la société est de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante (50,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation de la démission d'un gérant;
2. Décharge au gérant démissionnaire;
3. Présentation du rapport du gérant unique;
4. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 décembre 2005;
5. Décharge au gérant unique pour son mandat en relation avec les comptes annuels au 31 décembre 2005;
6. Augmentation du capital social de la société d'un montant de EUR 137.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 150.000,- par l'émission de 2.750 nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 50,- chacune, par incorporation des résultats reportés de la Société;
7. Rachat de toutes les parts sociales de l'associé RPM GROUP S.A.;
8. Annulation des parts sociales rachetées;
9. Autorisation à tout membre de conseil de gérance de retranscrire les présentes résolutions, incluant, sans limitation, à la modification du registre des associés;
10. Subséquente réduction du capital social;
11. Subséquente modification de l'article 6 des statuts;
12. Divers.

Les associées ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés approuvent la démission de HALSEY S.à r.l. de son poste de gérant de la société avec effet au 8 août 2006.

Deuxième résolution

Les associés donnent décharge au gérant démissionnaire concernant l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les associés ont pris connaissance du rapport du gérant unique concernant l'exercice social du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Quatrième résolution

Les associés approuvent le bilan au 31 décembre 2005 et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2005 tels que préparés par le gérant unique.

Les associés reconnaissent que le compte de pertes et profits montre un bénéfice de EUR 298.106,72 dû aux dividendes reçus des filiales.

Les associés décident de distribuer des dividendes d'un montant brut de EUR 254.214,- (càd SEK 281.000,- et SEK 2.063.400,-) et de reporter le solde à l'exercice suivant.

Cinquième résolution

Les associés donnent décharge au gérant unique pour l'exécution de son mandat concernant les comptes au 31 décembre 2005.

Sixième résolution

Le capital social de la société est augmenté de cent trente-sept mille cinq cents (137.500,-) Euros (EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros (EUR) à cent cinquante mille (150.000,-) Euros (EUR) avec l'émission de 2.750 nouvelles parts sociales de cinquante (50,-) Euros (EUR), chacune.

Souscription

Les 2.750 nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

RPM GROUP S.A.: deux mille quatre cents vingt (2.420) parts sociales

Christina Eriksson: trois cent trente (330) parts sociales.

Le montant de cent trente-sept mille cinq cents (137.500,-) Euros (EUR) a été entièrement souscrit avec les résultats reportés de la Société.

La réalité des résultats reportés a été prouvée au notaire par le bilan au 31 décembre 2005 approuvé dans la deuxième résolution et un certificat du gérant unique dont une copie conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée au même moment.

Septième résolution

Les associés décident de racheter toutes les parts sociales de l'associé RPM GROUP S.A., soit deux mille six cent quarante (2.640) parts sociales de cinquante (50,-) Euros, chacune, entièrement libérées.

Les associés acceptent la renonciation de Mme Christina Eriksson à son droit de rachat de ses parts sociales.

Les associés décident de racheter deux mille six cent quarante (2.640) parts sociales de cinquante (50,-) Euros chacune, entièrement libérées détenues par la société RPM GROUP S.A. par un paiement en nature représentant 22% des actions dans RPM HOLDING AB détenues par RPM INVEST S.à r.l. pour une valeur de sept cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 720.594,82).

Huitième résolution

Les associés décident d'annuler les deux mille six cent quarante (2.640) parts sociales rachetées.

Neuvième résolution

Les associés autorisent tout gérant de retranscrire les présentes résolutions, incluant, sans limitation, la modification du registre des associés.

Dixième résolution

Les associés décident de réduire le capital social conformément à l'article 49-3 (1), a) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de son montant actuel de cent cinquante mille (150.000,-) Euros représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante (50,-) Euros chacune à dix-huit mille (18.000,-) Euros représenté par trois cent soixante (360) parts sociales d'une valeur de cinquante (50,-) Euros chacune.

Onzième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix huit mille euros (EUR 18.000,-) représenté par trois cent soixante (360) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante (50,-) Euros chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Pedoni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 52, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007024279/230/208.

(070018057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

World Trade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.996.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 11 janvier 2007 à 15.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux demeurant au 28, rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg du poste d'Administrateur.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. immatriculée au RCSL sous le n° B 85.664 avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg de son poste de Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. immatriculée au RCSL sous le n° B 85.664 avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au poste d'Administrateur-Délégué.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature / Signature / Signature
Le Président / Le secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2007023013/1157/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Financière Houlgataise S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.882.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Eric Rodrigue, born in Caen (France), on December 19, 1962, residing in 94, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name FINANCIERE HOULGATAISE S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at forty-three thousand five euros (43,500.- EUR) divided into eighty-seven (87) share quotas of five hundred euros (500.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Eric Rodrigue, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been paid up by contribution in kind consisting of 1,605 shares in GALERIE HUGO ET FILS S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of France, having its registered office at 6, avenue Delcasse, F-75008 Paris.

It results from a certificate issued on December 21, 2006 by the management of GALERIE HUGO ET FILS S.à r.l. that:

- Mr Rodrigue is the owner of 1,605 Shares of GALERIE HUGO S.à r.l., being 87.% of the company's total share capital;
- Such shares are fully paid-up;
- Mr Rodrigue is the entity solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- according to the French law and the articles of association of the Company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in France, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- on August 31, 2006, the 1605 shares to be contributed are worth EUR 43,500.-, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Estimate

Insofar as the Company holds more than 65% of the shares issued by a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200.-

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by two managers for an unlimited period:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,
 - Mr Eric Rodrigue, prenamed.

2) The address of the corporation is in L-2326 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Eric Rodrigue, né à Caen (France), le 19 décembre 1962, demeurant à 94, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris,

ici représenté par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Mersch,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination FINANCIERE HOULGATAISE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quarante-trois mille cinq cents euros (43.500,- EUR) représenté par quatre-vingt-sept (87) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un août, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Eric Rodrigue, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Les parts sociales ont été libérées par apport en nature de 1.605 parts de la société GALERIE HUGO ET FILS, une société constituée et organisée sous la loi française, avec siège social à 6, avenue Delcasse, F-75008 Paris.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de GALERIE HUGO ET FILS émis le 21 décembre 2006 que:

«Monsieur Rodrigue est propriétaire de 1.605 parts de la société GALERIE HUGO S.à r.l., soit 87% du capital social total.

- lesdites actions apportées sont entièrement libérées;
- Monsieur Rodrigue est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie.
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi française et les statuts de la société, ces parts sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.
- en date du 31 août 2006, les 1.605 parts sociales à apporter ont une valeur de EUR 43.500,-, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.»

Ledit certificat et une copie du bilan resteront, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Frais

Dans la mesure où la Société détient plus de 65% des parts sociales souscrites par une société établie dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 sur l'exemption de capital.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.200,-

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants pour une durée illimitée:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,
- Monsieur Eric Rodrigue, prénommé.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 55, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007021326/242/298.

(070018116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.405.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 29 septembre 2006 que Monsieur Salvatore Alecci a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean-Marie Biello, démissionnaire. Il résulte également des résolutions précitées que Monsieur Roberto di Carlo a été nommé président du Conseil d'Administration de la Société.

Dès lors, le Conseil d'Administration de la Société est composé par:

Administrateur et Président:

- Monsieur Roberto di Carlo, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Administrateurs:

- Madame Alessandra Degiugno, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Monsieur Salvatore Alecci, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Monsieur Bernard Felten, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Monsieur Philippe Feller, ayant son adresse professionnelle au 2, Monte Carlo, 98006 Monaco.

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007023066/1494/32.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05494. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Myta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 89.967.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Romain Thill; maître-installateur,
(propriétaire de 1 action), et son épouse

2) Madame Myriam Braun, gérante de sociétés, les deux demeurant à L-4061 Esch/Alzette, 41-43, rue Clair-Chêne,
(propriétaire de 999 actions)

ici représentés par Monsieur Paul Diederich; administrateur de sociétés, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach,
en vertu de deux procurations annexées au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- La société anonyme MYTA, avec siège à L-4061 Esch/Alzette, 41-43, rue Clair-Chêne, (RC B 89.967), a été constituée suivant acte notarié du 6 novembre 2002, publié au Mémorial C N° 1.796 du 18 décembre 2002.

2. Les comparants déclarent être les seuls actionnaires de la prédite société MYTA, et réunir l'entière part du capital représenté par 1.000 actions.

3. Ils décident de dissoudre et de liquider ladite société avec effet immédiat.

4. Ils déclarent encore que la prédite société a cessé toutes ses activités, en conséquence ils prononcent sa dissolution.

5. Les comparants donnent pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les mandats jusqu'à ce jour.

6. Ils ont déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'ils répondront encore de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés au prorata de leur participation, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute ou liquidée, avec effet immédiat.

7. Les livres et documents seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Diederich, G. D'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 21 décembre 2006, vol. 924, fol. 5, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 janvier 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007023237/207/41.

(070016718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

The Isidor Company GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 86.268.

—
Im Jahre zweitausendsechs, den zweiundzwanzigsten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Gesellschafter des Gesellschaft mit beschränkter Haftung THE ISIDOR COMPANY G.m.b.H., mit Sitz in Luxemburg, R.C.S. Nummer B 86.268, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem, am 25. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 862 vom 6. Juni 2002, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründung nicht abgeändert.

Die Versammlung beginnt um 18.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Nicolas Schaeffer, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Der Vorsitzende ernannt zum Schriftführer Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit beruflicher Adresse in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Es ist festgestellt, dass alle Gesellschafter anwesend oder durch ordnungsgemäß bevollmächtigte Personen vertreten sind. Die Anwesenden vertreten das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 12.400,- das in 496 Gesellschaftsanteile mit Nennwert von je EUR 25,- aufgeteilt ist, von denen der Gesellschafter HAVSUDDEN SETTLEMENT TRUST 495 Anteile erhält, hier vertreten durch Herrn Claude Geiben, Anwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlich erteilten Vollmacht vom 5. Dezember 2006, welche nach «ne varietur» Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar gegewärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit der gleichen einregistriert zu werden, und von denen Nicolas Schaeffer, vorgeannt, einen Anteil hält.

Diese außerordentliche Gesellschaftsversammlung ist zusammengetreten um über folgende Tagesordnung zu beraten:

1) Beschluss das Aktienkapital um EUR 1.200.000,- (eine Million zweihunderttausend Euros) aufzustocken um es von seinem jetzigen Stand von EUR 12.400,- (zwölftausendvierhundert Euros) auf EUR 1.212.400,- (eine Million zweihundertzwölftausendvierhundert Euros) heraufzusetzen, mittels Schaffung und Ausgabe von 48.000 (achtundvierzigtausend) neuen Gesellschaftsanteilen zu dem Nominalwert gleich demjenigen der schon bestehenden Anteilen.

2) Verzicht seitens der bestehenden Gesellschaftern auf jegliche Vorzugsrechte zugunsten von HAVSUDDEN SETTLEMENT TRUST

3) Zeichnung seitens HAVSUDDEN SETTLEMENT, aller neuen Gesellschaftsanteilen, die gesamte Kapitalaufstockung darstellend.

4) Zahlung des aufzustockenden Kapitals mittels einer Sachwerteinlage bestehend aus einem Los von beweglichen Wertgegenständen, deren Annahme mittels Entgegennahme einer durch Sachverständigengutachten geprüften Schätzung.

5) Abänderung von Artikel 6 der Gesellschaftssatzungen zum Zwecke der Anpassung an die erfolgte Kapitalaufstockung.

Nachdem der Herr Vorsitzende festgestellt hat, dass diese außerordentliche Gesellschafterversammlung regelgetreu zusammengetreten ist und, dass sie rechtens beraten kann, hat er die verschiedenen Punkte der Tagesordnung der Versammlung zur Abstimmung vorgelegt. Alsdann hat die Versammlung, in getrennten Abstimmungen, aber jedes Mal mit Einstimmigkeit, die hier folgenden Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Es wird beschlossen das Gesellschaftskapital um EUR 1.200.000,- (eine Million zweihunderttausend Euros) aufzustocken, um es von seinem bisherigen Stand von EUR 12.400,- (zwölftausendvierhundert Euros) auf EUR 1.212.400,- (eine Million zweihundertzwölftausendvierhundert Euros) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von 48.000 (achtundvierzigtausend) neuen Anteilen zu demselben Nennwert wie derjenige der schon bestehenden Anteilen.

Zweiter Beschluss

Hinsichtlich der Erledigung der Kapitalaufstockung haben die bestehenden Gesellschafter zugunsten von HAVSUDDEN SETTLEMENT TRUST ihren Verzicht auf alle Vorzugsrechte beschlossen, die ihnen, im Zusammenhang mit dieser Kapitalaufstockung zukommen können oder könnten.

Dritter Beschluss

In der Folge der Erklärung seitens des bevollmächtigten Vertreters von HAVSUDDEN SETTLEMENT TRUST, dass letzterer sämtliche neu zu schaffenden Anteile zeichnet und die Einzahlung mittels Sacheinlage anbietet, beschließt die Versammlung diese Zeichnung aller 48.000 Anteile anzunehmen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung nimmt die verbindliche Erklärung seitens HAVSUDDEN SETTLEMENT TRUST zur Kenntnis, dass die Kapitalaufstockung mittels Sacheinlage eines Loses von 192 (hundertzweiundneunzig) Wertgegenständen voll eingezahlt wird. Die Wertgegenstände sind einzeln in einem eigens hierfür hergestellten Katalog beschrieben und stückweise, mit Angabe der Bewertungsgrundlagen, eingeschätzt. Die Versammlung nimmt eine Prüfung des vorgelegten Sachverständigengutachtens vor, welches den Wert besagten Loses mit USD 3.623.413,- (drei Millionen sechshundertdreißigtausendvierhundertdreizehn USD) beurteilt. Dieses Gutachten wurde von Herrn David N. Radinsky III erstellt, wohnhaft in Santa Fe, New Mexico, USA, handelnd in seiner Eigenschaft als «Curator-Expert-Appraiser».

Das Gutachten, mit Datum 16. Mai 2006, unterschrieben in Gegenwart von Deborah J. Doyle, «Notary Public» des Staates von New Mexico, kommt zu dem Schluss:

«Justification.

I David N. Radinsky III do hereby state that this certificate of valuation is true and accurate to the best of my knowledge and ability. The Value herein given is based on a compendium of a cross-section of values achieved by comparable works over a period of 1979 to date.

Gezeichnet: D. N. Radinsky III, PhD. I.S.F.A.A., S. des AF., E.I.N. 81-03993711

Senior Appraiser, Curator, & Councilor THE HAVSUDDEN FOUNDATION, 39 Union Gatan, Helsinki, Finland 00130»

Zu Deutsch:

«Rechtfertigung.

Ich David N. Radinsky III bestätige hiermit, zu meinem besten Wissen und Können, dass dieses Bewertungszertifikat wahrheitsgetreu und genau ist. Der Wert, der hierin angegeben ist, fasst auf eine Zusammenfassung von Vergleichswerten von vergleichbaren Arbeiten, die hergestellt wurden über die Periode von 1979 bis zum heutigen Tage». (gezeichnet) David N. Radinsky III usw.»

Die Versammlung hat daraufhin das Gutachten angenommen, feststellend, dass der Gesamtwert der Beurteilung zumindest der Anzahl und dem Nominalwert der auszugebenden 48.000 neuen Gesellschaftsanteile entspricht.

Der hier amtierende Notar bestätigt von dem Gutachten, dessen formelle und einstimmige Annahme seitens aller Gesellschafter zum Einlagewert von mindestens EUR 1.200.000,- Kenntnis genommen zu haben. Er erklärt, dass somit und kraft dieser Annahme, die Kapitalaufstockung als voll eingezahlt gelten kann.

Besagtes Gutachten ist diesem Protokoll beigegeben um mit ihm registriert zu werden.

Fünfter Beschluss

Infolge der vorangehenden Beschlüsse wird Artikel 6 der Satzungen abgeändert und wird fortan wie folgt lauten:

« **Art. 6.** Das gezeichnete und voll eingezahlte Gesellschaftskapital ist auf EUR 1.212.400,- (eine Million zweihundertundzwölftausendvierhundert Euros) festgesetzt, aufgeteilt in 48.496 (achtundvierzigtausendvierhundertsechundneunzig) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euros).»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 19.00 Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhersehenden haben die vorbenannten Komparenten, mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schaeffer, F. Stolz-Page, C. Geiben, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 12, case 7. — Reçu 27.466,74 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007024275/230/98.

(070018254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Double Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 123.821.

—
STATUTES

In the year two thousand and six on December, twenty-two,

Before us, Aloyse Biel, notary public residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

1.- Mr. Evert Kroon, director, residing at F-06600 Antibes, 93, avenue des Cactus, Domaine Pimeau, here represented by Mr. Bart Van Der Haegen, commercial engineer, with business address at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

by virtue of a proxy given at Antwerpen under private seal on December, fifteen, 2006, said proxy initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2.- Mrs. Caroline Sluyter, housewife, residing at F-06600 Antibes, 93, avenue des Cactus, Domaine Pimeau, here represented by Mr. Bart Van Der Haegen, above-named, by virtue of a proxy given at Antwerpen under private seal on December, fifteen, 2006, said proxy initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1: Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a Limited Company, the name of which shall be DOUBLE FUN S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality. The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company consists in the purchase, sale, the freighting, the chartering and the management of sea-going vessels, and all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by of one hundred (100) shares, of three hundred ten Euros (310.- EUR) each.

All the shares should be registered shares, until the complete payment of the shares. After entire payment the shares may be in registered or bearer form, at the discretion of the shareholder.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to one hundred thousand Euros (100,000.- EUR). The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notary form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years. Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent.

The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9 The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on June, twenty-nine at 2.00 o'clock of each year at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December two thousand and six.

2.- The first annual general meeting will be held in two thousand and seven.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

	Shares
1.- Mr. Evert Kroon, above-named	51
2.- Mrs. Caroline Sluyter, above-named	49
Total: one hundred	100

The shares have all been paid up in cash to 25% so that seven thousands seven hundred and fifty Euros (7,750.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand eight hundred euros (1,800.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

First resolution

The registered office of the company is L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

Second resolution

The number of directors is fixed at three and that the auditors at one.

Third resolution

Are appointed as directors:

Mr. Evert Kroon, above-named

Mr. Philippe Janssens, Captain, with professional address at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

Mr. Bart Van Der Haegen, above-named.

Fourth resolution

Is appointed as statutory auditor:

Mr. Etienne Helon, chartered accountant, with business address at no. 8 Koning Boudewijnlaan, B-9160 Lokeren.

Fifth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

Sixth resolution

Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

Is appointed as managing director: Mr. Bart Van Der Haegen, pre-named, the corporation shall be bound by his sole signature in according to article 6.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- Monsieur Evert Kroon, directeur de sociétés, demeurant à 93, avenue des Cactus, Domaine Pimeau, F-06600 Antibes, ici représenté par Monsieur Bart Van Der Haegen, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Anvers le quinze décembre 2006.

2. - Madame Caroline Sluyter, femme au foyer, demeurant à 93, avenue des Cactus, Domaine Pimeau, F-06600 Antibes, ici représenté par Monsieur Bart Van Der Haegen, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Anvers le quinze décembre 2006.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de DOUBLE FUN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à cent mille Euros (100.000,- EUR). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute omission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas d'urgence, le conseil d'administration pourra, dans les mêmes conditions, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopie, poste électronique ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le vingt-neuf juin de chaque année, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

	Actions
1.- Mr. Evert Kroon actions, prénommé	51
2.- Mrs. Caroline Sluyter actions, prénommée	49
Total: cent	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Evert Kroon, prénommé,

Monsieur Philippe Janssens, capitaine, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

Monsieur Bart Van Der Haegen, prénommé.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

Monsieur Etienne Helon, expert-comptable, demeurant professionnellement au n° 8 Koning Boudewijnlaan, B-9160 Lokeren.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Est nommé administrateur délégué de la société: Monsieur Bart Van Der Haegen, prénommé, qui peut engager la société sous sa seule signature conformément à l'article six des statuts.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Van der Haegen, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007, vol. 924, fol. 23, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007023291/203/313.

(070016566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

NDIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.275.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2007.

B. Moutrier
Notaire

Référence de publication: 2007022773/272/12.

(070016667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

NWL Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 115.251.

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme NWL INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) le 22 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1125 du 9 juin 2006 et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.251

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Franck Provost, Directeur Général, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Remich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Muriel Trap, employée privée, avec adresse professionnelle à Remich.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) par incorporation d'obligations et par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par incorporation d'obligations.

3) Modification de l'article 3 paragraphe 1 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) par incorporation d'obligations et par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les dix mille (10.000) actions nouvellement émises, ont été souscrites

- à concurrence de neuf mille quatre cents (9.400) actions par la société de droit français FCPR APAX FRANCE VI, ayant son siège social à F-75116 Paris, 45, avenue Kléber, ici représenté par sa société de gestion APAX PARTNERS S.A., elle-même représentée par Monsieur Laurent Ganem, administrateur de sociétés, demeurant à F-75006 Paris, 3bis, rue des Beaux Arts, en vertu d'une délégation de pouvoirs lui délivrée en date du 18 avril 2005, lui-même représenté par Monsieur Franck Provost, Directeur Général, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 27 octobre 2006, moyennant incorporation d'obligations.

- à concurrence de six cents (600) actions par la société de droit français SCA ALTAMIR & CIE, ayant son siège social à F-75116 Paris, 45, avenue Kléber, ici représentée par son Associé Commandité - Gérant APAX PARTNERS ET CIE GERANCE S.A., lui-même représenté par Monsieur Laurent Ganem, administrateur de sociétés, demeurant à F-75006

Paris, 3bis, rue des Beaux Arts, en vertu d'une délégation de pouvoirs lui délivrée en date du 18 avril 2005, lui-même représenté par Monsieur Franck Provost, Directeur Général, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 27 octobre 2006, moyennant incorporation d'obligations.

Expertise

La réalité de cet apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise du 27 novembre 2006 par la société anonyme EWA REVISION S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, établi conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dont les conclusions sont conçues comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale (ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable) des actions à émettre en contre partie augmenté, le cas échéant, de la prime d'émission.»

Une copie intégrale dudit rapport d'expertise a été remise au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au procès-verbal et sera enregistré avec lui.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts est modifié afin de l'adapter aux décisions prises et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. paragraphe 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à un million cent mille euros (1.100.000,- EUR), représenté par onze mille (11.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de douze mille euros (12.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, C. Petit, M. Trap, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 8 décembre 2006, vol. 471, fol. 35, case 5. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007024288/5770/87.

(070018369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.549.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance:

- accepte le transfert du siège social de la Société du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 8 décembre 2006.

Extrait des décisions de l'associé unique du 1^{er} décembre 2006

L'associé unique PICCHIO PHARMA INC., 759, Victoria Square, Suite 224, Montreal - H24 257, Québec (Canada) a décidé:

- d'accepter la démission de Messieurs Stef Oostvogels et Stéphane Hadet, de leurs fonctions de Gérant de la Société.
- de nommer aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 1^{er} décembre 2006:
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, né le 5 mars 1964 à Courtrai, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, né le 20 novembre 1976 à Nancy, France, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Francesco Bellini., Gérant
- Monsieur Carl Speecke, Gérant
- Monsieur Jean-Christophe Dauphin, Gérant

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour P.P. LUXCO HOLDINGS II S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata / Signature

Référence de publication: 2007023220/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Kraaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.353.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2006

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pascoal Da Silva de son mandat de Commissaire aux comptes.

Il est décidé de nommer AUDIEX S.A., société anonyme, avec siège social L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, comme Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Pascoal Da Silva, Commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Marc Boland, Mme Béatrice Pauls et M. Joeri Steeman de leurs fonctions d'administrateurs.

L'Assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

Monsieur Rainer Bormann, demeurant à Eppinger Strasse 1, D-14195 Berlin,

Monsieur Martin Wilke, demeurant à Kollwitzstrasse 71, D-10435 Berlin

Monsieur Mathias Gehrke, demeurant à Kennedyallee 1-5, D-53175 Bonn

en remplacement de M. Marc Boland, Mme Béatrice Pauls et M. Joeri Steeman, démissionnaires, et confirme le nouveau Conseil d'Administration:

Monsieur Rainer Bormann, demeurant à Eppinger Strasse 1, D-14195 Berlin,

Monsieur Martin Wilke, demeurant à Kollwitzstrasse 71, D-10435 Berlin,

Monsieur Mathias Gehrke, demeurant à Kennedyallee 1-5, D-53175 Bonn.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023074/534/31.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Ma Cave a.s.b.l., Association sans but lucratif,

(anc. Vita-Nuova, Formation-Conseil-Organisation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 1.184.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres qui s'est tenu Bd G.-D. Charlotte, N° 37 à L-1331 Luxembourg le 29 janvier 2007 à 10.00 heures.

L'assemblée est présidée par Monsieur Wiernik Nicolas, Stéphanie Cottret en est le secrétaire.

Monsieur le Président expose que l'assemblée générale extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pour objet de délibérer sur les points suivants:

1. Modification de l'Art. 1^{er} . des statuts

2. Modification de l'Art. 2. des statuts
3. Modification de l'Art. 3. des statuts
4. Modification de l'Art. 15. des statuts

Ordre du Jour:

L'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

Modification de l'Art. 1^{er} des statuts à savoir: L'association porte la dénomination de MA CAVE A.s.b.l.

Deuxième Résolution

Modification de l'Art.2 des statuts à savoir: «L'association a pour objet de favoriser les connaissances et le développement des acteurs économiques, dans notamment les domaines de la viticulture et de l'œnologie, par le conseil et la formation de ces derniers quelque soit leur nationalité, afin de promouvoir la mise en application de toutes méthodes de développement sur les plans Matériel dans le respect de la qualité.

L'Association et ses Membres agiront notamment au moyen d'une part de programmes de Formation généraux et/ou en Entreprises, et d'autre part de Conseils en Cabinet et/ou par des Chantiers.

L'Association développera une Recherche dans les domaines des compétences nécessaires à l'exercice de ses activités.»

L'Association mettra en œuvre tous moyens licites qu'elle jugera nécessaires à la réalisation de son objet.

Troisième Résolution

Modification de l'Art.3. des statuts à savoir: L'association a son siège social à Luxembourg, chez M. Nicolas Wiernik, 37, bd G.D. Charlotte L-1331 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Quatrième Résolution

Modification de l'Art. 15. des statuts à savoir: La signature d'un membre du conseil d'administration engage l'association. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 11.00 heures.

Ne varietur, Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007022907/5535/42.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11033. - Reçu 164 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Messageries de la Presse, des Publications, des Journaux et Illustreiertemapp s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 15.679.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022988/574/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.963.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 novembre 2006 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Freddy Brausch

ETUDE LINKLATERS LOESCH, 35, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

M. Walter Knabenhans

Grundwiesstrasse 4, CH-8700 Küsnacht

M. Jean-Michel Loehr

(en tenant compte du changement d'adresse en date du 2 janvier 2007)

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. Martin Vogel

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich

M. Craig Wallis

GAM LONDON LIMITED, 12 St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour JULIUS BAER MULTICOOPERATION

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007023077/1126/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Architecture & Aménagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 59.480.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 22 décembre 2006

Les actionnaires de la société ARCHITECTURE & AMENAGEMENT S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 22 décembre 2006, au siège social, ont pris, à la majorité de 997 voix sur un total de 1.000, les résolutions suivantes:

- Madame Mariette Gengler, épouse de Monsieur Bertrand Schmit, employée privée, demeurant à L-7312 Mullendorf, 22, rue des Champs est révoquée de son mandat d'administrateur de la société.

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, qui accepte, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007022991/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Universal Nations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2006

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, et Mme Frédérique Vigneron et de l'administrateur et administrateur-délégué M. Silvio Albanese ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

Le 3 octobre 2006.

Pour UNIVERSAL NATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022973/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Microshop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 117.007.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 janvier 2007 au siège social de la société

1. L'Assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat du gérant: Monsieur Stepan Mikes, demeurant à Konevova 1191/109, 13000 Prague 3, République Tchèque.

2. L'Assemblée nomme en tant que gérant unique avec effet immédiat: Monsieur Jan Liptak, né le 26 novembre 1976, demeurant à V Hurlach 2140, 15800 Prague 5 - République Tchèque.

Ce mandat lui est accordé pour une durée indéterminée.

Pour MICROSHOP, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022981/6390/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

CWG Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.829.

—
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 20 décembre 2006, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Frank Lochan, avec adresse professionnelle au 181, Bay Street, CDN-M5J 2T3 Toronto, Canada

- Gordon Arnell, avec adresse professionnelle au 181, Bay Street, CDN- M5J 2T3 Toronto, Canada

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.

2. de renouveler le mandat de EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023093/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

ASA-Bâtiments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 74.975.

—
L'Assemblée s'est réunie en assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2007 et décide à l'unanimité des voix la résolution de modifier le pouvoir de signature.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant administratif, Monsieur Maurice Sasson, né à Fes, le 11 octobre 1951 et demeurant rue Siggy vu Letzebuerg, n° 8 à L-1933 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Gérant Administratif

Référence de publication: 2007022984/3497/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07856. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

ASA-Bâtiments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 74.975.

L'Assemblée s'est réunie en assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2006 et après avoir délibéré, elle accepte la démission de Mme Tetyana Pervosvanska de son poste de gérante technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Gérant Administratif

Référence de publication: 2007022985/3497/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10931. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Consult T.T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone commerciale et industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 123.819.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 décembre 2006

Membres présents:

- a) Monsieur Philippe Hoge, comptable, demeurant à B-4347 Fexhe Le Haut Clocher (Belgique), 408, Chaussée Verte.
- b) Madame Mathilde Gueuffen, retraité, demeurant à B-4347 Fexhe Le Haut Clocher (Belgique), 408, Chaussée Verte.
- c) Monsieur Yves Gueuffen, ouvrier, demeurant à B-4350 Remicourt (Belgique), 21, rue de l'Eglise.

Lesquels administrateurs présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Philippe Hoge, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa signature isolée et obligatoire dans ce cadre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait en quatre (4) originaux,

P. Hoge / M. Gueuffen / Y. Gueuffen.

Référence de publication: 2007022989/241/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Chatlet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.499.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007022986/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09918. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Immobilink Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.956.

Par la présente, nous avons le regret de vous confirmer que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire auprès de votre société.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature
Commissaire

Référence de publication: 2007022987/6215/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 3, rue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 102.237.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 22 décembre 2006 et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société PONA S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Yannick Repillez, informaticien, demeurant à F-57480 Apach, 2, rue de l'Ecluse: quarante-neuf parts sociales	49
Madame Nathalie Repillez-Vaz, esthéticienne, demeurant à F-57480 Apach, 2, rue de l'Ecluse: vingt parts sociales	20
Monsieur Olivier Vaz, carreleur, demeurant à F-57480 Apach, 5, route de Trèves: trente et une parts sociales	31
Total: cent parts sociales	100

Mondorf, le 22 décembre 2006.

Y. Repillez / N. Repillez-Vaz / O. Vaz

Les associés

Référence de publication: 2007023070/503/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Entreprise de Constructions et de Génie Civil KISCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7662 Medernach, 23, route d'Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.890.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 18 octobre 2006

Les actionnaires de la société ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS ET DE GENIE CIVIL KISCH S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 18 octobre 2006, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'Assemblée des actionnaires, constatant que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué, président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont arrivés à échéance, elle décide de nommer, à chaque fois, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012:

Comme administrateurs:

Monsieur Henri Kisch, entrepreneur, demeurant à L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss
 Monsieur Francis Kisch, entrepreneur, demeurant à L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss
 Monsieur Romain Kisch, entrepreneur, demeurant à L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss
 Monsieur Guy Kisch, entrepreneur, demeurant à L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss

Comme administrateur-délégué:

Monsieur Henri Kisch, entrepreneur, demeurant à L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss

Comme président du conseil d'administration:

Monsieur Henri Kisch, entrepreneur, demeurant à L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss

Comme commissaire aux comptes:

La société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797.

Les administrateurs, administrateur-délégué, président du conseil d'administration et commissaire aux comptes nouvellement nommés déclarent accepter leur mandat.

Medernach, le 18 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007022990/503/33.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Web T & D Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 décembre 2006

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Luca Simona, demeurant professionnellement à Via Peri, n° 9E à Lugano (Suisse), Administrateur-délégué
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.
- Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reno Maurizio Tonelli.

Est nommée Commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A, société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023071/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

T.L.G S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 102.663.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2006

L'assemblée générale prend acte de la démission de leurs postes d'administrateurs de Messieurs Fedolak David et Savini Cyril.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2010, Monsieur Khaldi Mohamed né le 7 mars 1955 à Annaba (Algérie), demeurant 1, rue de Soisson, F-57240 Nilvange.

Monsieur Khaldi Mohamed est nommé, par ailleurs, président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Lakhous Taoufik.

L'assemblée générale prend acte de la démission de son poste d'administrateur-délégué à la gestion journalière de Monsieur Lakhous Taoufik.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière, Monsieur Khaldi Mohamed, né le 7 mars 1955 à Annaba (Algérie), demeurant 1, rue de Soisson, F-57240 Nilvange.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022992/1488/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11090. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Romanée Conté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.059.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 octobre 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Nasr en remplacement de Monsieur Koen van Baren. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Madame Tjitske Strikwerda, Résidence du Métropole, 9800 Monte-Carlo

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Tjitske Strikwerda, Administrateur

- Monsieur Carl Speecke, Administrateur

- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Pour ROMANEE CONTE S.A.

C. Speecke

Administrateur

Référence de publication: 2007023194/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07072. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Parc Helfent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue M. Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.575.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022993/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Innotecnis Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 46.447.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2006

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de M. Victor Vangelista en tant qu'administrateur et président.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme administrateurs:

- M. Jeannot Philipp
- Mme Marie-France Pastore
- Mme Colette Reuter, 2, rue Walram, L-2715 Luxembourg.

L'assemblée générale prend note de la démission de Mme Viviane Vangelista-Majerus en date du 12 août 2003, en tant que commissaire aux comptes et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

ANTRACIT CREATIONS S.A.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007022994/1925/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Blue Circle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.494.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 27 décembre 2006**5^{ème} Résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Sandrine Bigex de sa fonction d'Administrateur de catégorie A au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement Madame Marie-Cécile Collignon, demeurant au 8, rue Jules Ferry, F-92.300 Levallois Perret, France à la fonction d'Administrateur de catégorie A au sein de la société. L'Administrateur nouvellement nommé poursuivra le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2006.

Pour BLUE CIRCLE INVESTMENTS S.A.

HRT REVISION S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007023134/565/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pierre KREMER et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 23.793.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022995/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07964. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Polyconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2331 Luxembourg, 12, rue Albert Philippe.

R.C.S. Luxembourg B 78.445.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022996/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07965. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Brack Lamont Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.792.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrice Gallasin, lawyer, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, acting in the name and on behalf of BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy given on 28 December 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation BRACK LAMONT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 13th December 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 193 of 22 February 2003;

- that the capital of the corporation BRACK LAMONT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully paid up;

- that BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company BRACK LAMONT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., being sole owner of the shares and liquidator of BRACK LAMONT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of BRACK LAMONT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the registered office of the Company, L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrice Gallasin, juriste, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BRACK LAMONT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés au numéro 193 en date du 22 février 2003;

- que le capital social de la société BRACK LAMONT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société BRACK LAMONT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que BRACK RE LAMONT (LUXEMBOURG) S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société BRACK LAMONT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société BRACK LAMONT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société, au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gallasin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 13, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007024251/220/86.

(070018088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Mervab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6113 Junglinster, 35, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 77.286.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2006

L'assemblée renouvelle les mandats

des administrateurs:

Monsieur Robert Mertzig, L-6113 Junglinster, 35, rue des Cerises

Madame Bea Mertzig, L-6113 Junglinster, 31, rue des Cerises

Madame Véronique Mertzig, L-6133 Junglinster, 16, rue Kremerich

et du commissaire:

FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A. avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume

pour la durée de 6 ans, donc jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2011.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2007022997/591/20.

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2006, réf. DSO-BX00126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070016634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Thiel Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Aus dem Protokoll des Verwaltungsrats vom 22. Januar 2007 geht Folgendes hervor:

01.

Der Verwaltungsrat beschließt, die Bevollmächtigung von Frau Susanne Prüfer, geboren am 17. September 1960, für den Bereich «Public Relations» mit sofortiger Wirkung zu widerrufen.

02.

Der Verwaltungsrat beschließt, die Frau Mara Shirinda Hancker, geboren am 30. September 1978, geschäftsansässig in D-63741 Aschaffenburg, Weichertstr. 2 a, mit Wirkung vom 22. Januar 2007 zur Bevollmächtigten für den Bereich «Public Relations» zu bestellen.

Frau Hancker vertritt die Gesellschaft im Bereich «Public Relations» wie folgt:

- bei Geschäften, welche einen Wert von 5.000,- (fünftausend) EUR im Einzelfall nicht übersteigen, vertritt Frau Hancker die Gesellschaft alleine;

- bei Geschäften, welche einen Wert von 5.000,- (fünftausend) EUR im Einzelfall übersteigen, jedoch einen Wert von 20.000,- (zwanzigtausend) EUR im Einzelfall nicht übersteigen, vertritt Frau Hancker die Gesellschaft mit einem weiteren für einen Bereich Bevollmächtigten der Gesellschaft;

- bei Geschäften, welche einen Wert von 5.000,- (fünftausend) EUR im Einzelfall übersteigen, jedoch einen Wert von 100.000,- (hunderttausend) EUR nicht übersteigen, vertritt Frau Hancker die Gesellschaft jeweils gemeinsam mit einem Mitglied des Executive Committee;

- darüber hinaus wird die Gesellschaft, außer bei Verpflichtungen, die mit Entscheidungen grundsätzlicher Art zusammenhängen oder bei Transaktionen bei denen die Gesellschaft eine Verpflichtung von mehr als 20.000.000,- (zwanzig Millionen) EUR eingeht, im Bereich «Public Relations» rechtskräftig von zwei Mitgliedern des Executive Committee vertreten.

Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrats zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, 23. Januar 2007.

C. Opitz

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2007023131/1668/35.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

Le changement suivant est survenu concernant un des associés:

L'associé MGP ASIA (LUX), S.à r.l. a changé son siège social du 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Le changement suivant est survenu concernant les gérants:

M. James Anthony Martin Quille a changé d'adresse du 88 Queensway, No. 1 Pacific Place, Hong Kong au 21F, No. 8 Queen's Road, Central, Hong Kong avec effet au 1^{er} septembre 2004; et

M. Quille a changé d'adresse du 21F, No. 8 Queen's Road, Central, Hong Kong au Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Central, Hong Kong avec effet au 7 août 2006.

M. Neil Jones a changé d'adresse du 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, London SW3 1LA, Royaume-Uni au Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Central, Hong Kong avec effet au 17 juillet 2006.

Mme Julie Mossong a changé d'adresse du 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAST INVESTMENTS HOLDING COMPANY, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022998/3648/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

P.P. Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.653.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance:

- accepte le transfert du siège social de la Société du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 8 décembre 2006.

Extrait des décisions de l'associé unique du 1^{er} décembre 2006

L'associé unique PICCHIO PHARMA INC.

759, Victoria Square, Suite 224, Montreal - H24 257, Québec (Canada) a décidé:

- d'accepter la démission de Messieurs Stef Oostvogels et Stéphane Hadet, de leurs fonctions de Gérant de la Société.

- de nommer aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 1^{er} décembre 2006:

- Monsieur Carl Speecke, employé privé, né le 5 mars 1964 à Courtrai, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, né le 20 novembre 1976 à Nancy, France, domicilié professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Francesco Bellini, Gérant

- Monsieur Carl Speecke, Gérant

- Monsieur Jean-Christophe Dauphin, Gérant

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour P.P. LUXCO HOLDINGS S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
C. Agata / Signature

Référence de publication: 2007023222/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.609.

Le changement suivant est survenu concernant un des associés:

L'associé MGP ASIA (LUX), S.à r.l. a changé son siège social du 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Le changement suivant est survenu concernant un des gérants:

M. James Anthony Martin Quille a changé d'adresse du 21F, No. 8 Queen's Road, Central, Hong Kong au Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Central, Hong Kong avec effet au 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP ASIA JAPAN TMK HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023000/3648/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Société Commerciale de Textiles, Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 3, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 5.757.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023002/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07967. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.530.

Le changement suivant est survenu concernant un des associés:

L'associé MGP ASIA (LUX), S.à r.l. a changé son siège social du 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Le changement suivant est survenu concernant un des gérants:

M. James Anthony Martin Quille a changé d'adresse du 21F, No. 8 Queen's Road, Central, Hong Kong au Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Central, Hong Kong avec effet au 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP ASIA JAPAN TMK 2 HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023004/3648/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

T E N T A G Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 8.449.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023006/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09459. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.640.

Le changement suivant est survenu concernant un des associés:

L'associé MGP ASIA (LUX), S.à r.l. a changé son siège social du 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Le changement suivant est survenu concernant un des gérants:

M. James Anthony Martin Quille a changé d'adresse du 21F, No. 8 Queen's Road, Central, Hong Kong au Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Central, Hong Kong avec effet au 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP ASIA JAPAN LLC HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023007/3648/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Chatlet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.499.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 décembre 2006

5. L'Assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2005 de nommer Administrateur Monsieur Pierre Barkats, Avocat, demeurant au 253, boulevard Pereire à F-75017 Paris, en remplacement de Monsieur Nour-Eddin Nijar, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007023063/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.658.

Le changement suivant est survenu concernant un des associés:

L'associé MGP JAPAN CORE PLUS (LUX), S.à r.l. a changé son siège social du 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Le changement suivant est survenu concernant un des gérants:

M. James Anthony Martin Quille a changé d'adresse du 21F, No. 8 Queen's Road, Central, Hong Kong au Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Central, Hong Kong avec effet au 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP JAPAN CORE PLUS TMK HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023008/3648/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10341. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.657.

Le changement suivant est survenu concernant un des associés:

L'associé MGP JAPAN CORE PLUS (LUX), S.à r.l. a changé son siège social du 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Le changement suivant est survenu concernant un des gérants:

M. James Anthony Martin Quille a changé d'adresse du 21F, No. 8 Queen's Road, Central, Hong Kong au Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Central, Hong Kong avec effet au 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP JAPAN CORE PLUS LLC HOLDING, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023009/3648/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Elite Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.087.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 28 février 2006, les décisions suivantes ont été prises:

- Acceptation de la démission de Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Cooptation de Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui ratifiera sa cooptation et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023090/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

MGP Japan Core Plus (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.656.

Le changement suivant est survenu concernant un des gérants:

M. James Anthony Martin Quille a changé d'adresse du 21F, No. 8 Queen's Road, Central, Hong Kong au Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Central, Hong Kong avec effet au 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP JAPAN CORE PLUS (LUX), S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023010/3648/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

MGP Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.241.

Le changement suivant est survenu concernant certains des gérants:

M. James Anthony Martin Quille a changé d'adresse du 1 Pacific Place, 88 Queensway, Hong Kong au 21F, No. 8 Queen's Road, Central, Hong Kong avec effet au 1^{er} septembre 2004; et

M. Quille a changé d'adresse du 21F, No. 8 Queen's Road, Central, Hong Kong au Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Central, Hong Kong avec effet au 7 août 2006.

Mme Julie Mossong a changé d'adresse du 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP ASIA (LUX), S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023011/3648/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Les Eoliennes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.672.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 11 janvier 2007 à 15.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux demeurant au 28, rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg de ses postes d'Administrateur et d'Administrateur-délégué et la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. immatriculée au RCSL sous le n° B 85.664 avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à ces mêmes postes.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2007023012/1157/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

GFI Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 58.179.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023037/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07480. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Arcus Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 69.044.

La distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

T. Loechner-Ernst / F. Nilles

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007023042/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Brack Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 90.919.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrice Gallasin, lawyer, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, acting in the name and on behalf of BRACK CAPITAL A LIMITED, a company with registered office at Midocean Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, by virtue of a proxy given on 28 December 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 12th December 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 226 of 3 March 2003;

- that the capital of the corporation BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., is fixed at thirteen thousand and two hundred fifty euros (13,250.- EUR) represented by five hundred thirty (530) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully paid up;

- that BRACK CAPITAL A LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that BRACK CAPITAL A LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
with the result that the liquidation of BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the registered office of the Company, L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrice Gallasin, juriste, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BRACK CAPITAL A LIMITED, une société ayant son siège social à Midocean Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés au numéro 226 en date du 3 mars 2003;

- que le capital social de la société BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., s'élève actuellement à treize mille deux cent cinquante euros (13.250,- EUR) représenté par cinq cent trente (530) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que BRACK CAPITAL A LIMITED, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que BRACK CAPITAL A LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société, au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gallasin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 13, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007024249/220/83.

(070018091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Brack Re Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.789.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrice Gallasin, lawyer, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, acting in the name and on behalf of BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy given on 28 December 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 13th December 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 193 of 22 February 2003;

- that the capital of the corporation BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully paid up;

- that BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., being sole owner of the shares and liquidator of BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the registered office of the Company, L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrice Gallasin, juriste, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés au numéro 193 en date du 22 février 2003;

- que le capital social de la société BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG) S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société, au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gallasin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 13, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007024258/220/85.

(070018081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Société de Gestion et de Participations-Groupe, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.396.

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS-GROUPE, en abrégé SOGEPAR S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 46.396 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg daté du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 142, du 14 avril 1994. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2006. Cet acte est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Petry, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Dos Reis Santos, employée privée, et Madame Hortense Muller-Huberty, employé privée, les deux avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Augmentation de capital à concurrence de 6.000.000,- EUR pour le porter de son montant actuel à 12.000.000,- EUR;
- 2) Modification en conséquence de l'article 5 des statuts;
- 3) Divers.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 6.000.000,- EUR (six millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de 6.000.000,- EUR (six millions d'euros) à 12.000.000,- EUR (douze millions d'euros).

L'assemblée générale décide de réaliser cette augmentation de capital par apport en espèces, et contre émission d'un nombre correspondant d'actions ordinaires votantes, et sans prime d'émission.

Tous les actionnaires existants ayant de manière expresse renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide de permettre l'entrée dans le capital d'un nouvel actionnaire, et d'admettre un nouvel actionnaire à la souscription de l'ensemble des actions nouvelles à créer et à émettre.

Intervient à ce moment la société par actions de droit italien DUEMME SERVIZI FIDUCIARIA SpA, ayant son siège social à I-20121 Milan, Via Filodrammatici, 5, immatriculé au Registre des Entreprises de Milan sous le numéro 00733970347, représentée aux fins des présentes par ses mandataires spéciaux Messieurs Claude Geiben et Gilles Petry, agissant conjointement sur base d'une procuration sous seing privé donnée à Milan en date du 11 décembre 2006.

La société préqualifiée DUEMME SERVIZI FIDUCIARIA SpA, déclare souscrire à l'entière de l'augmentation de capital ci-avant décidée d'un montant de 6.000.000,- EUR (six millions d'euros) et de souscrire à l'ensemble des 1.200.000 (un million deux cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) chacune.

L'assemblée générale prend acte de ces déclarations et les approuve expressément.

Deuxième Résolution

En conséquence de la Première Résolution l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art 5.** Le capital souscrit est fixé à 12.000.000,- EUR (douze millions d'euros) représenté par 2.400.000 (deux millions quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 9.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Petry, H. Muller-Huberty, J. Dos Santos Reis, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2006, vol. 471, fol. 42, case 6. — Reçu 60.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Remich, le 25 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007024292/5770/64.

(070018233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

UCPH Investments & Co S.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.248.

The undersigned:

UNITED CP HOLDINGS S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, holder of 1 (one) partnership interest in the Partnership, and

UNITED PROFESSIONAL MEDIA S.à r.l., a company organized under laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, holder of 1 (one) partnership interest in the Partnership, hereinafter collectively referred to as «the Partners».

Whereas the partners together hold the entirety of the outstanding partnership capital and all of the outstanding partnership interests in the Partnership;

Whereas the 3rd paragraph of article 11 of the Partnership Deed allows the Partners to take a unanimous resolution in writing.

Whereas the Partnership has an inter company receivable (hereinafter referred to as «the Receivable») from United CP HOLDINGS S.à r.l., pre-named, in the amount of EUR 10,051,153.- (ten million fifty-one thousand one hundred fifty-three Euros).

The partners unanimously

Resolved to reduce the Partnership interest held by UNITED CP HOLDINGS S.à r.l., pre-named, with USD 13,142,198.- (thirteen million one hundred forty-two thousand one hundred ninety-eight United States Dollars) through the cancellation of the Receivable.

Resolved to change the first paragraph of article 6 of the Partnership deed to read as follows: «The interests in the Partnership (the «Partnership Interest») is set at United States Dollars two billion two hundred twenty one million two hundred sixty one thousand four hundred and five (USD 2,221,261,405.-) represented by two (2) Partnership Interests (each a «Partnership Interest»).

Luxembourg, 18 December 2006.

UNITED CP HOLDINGS S.à r.l. / UNITED PROFESSIONAL MEDIA S.à r.l.

Signature / Signature

Manager / Manager

Les soussignées:

UNITED CP HOLDINGS S.à r.l., une société régie par la législation Luxembourgeoise, ayant son siège social au Luxembourg L-1724, 17, boulevard Prince Henri, détentrice de 1 (une) participation de la Société, et

UNITED PROFESSIONAL MEDIA S.à r.l., une société régie par la législation Luxembourgeoise, ayant son siège social au Luxembourg L-1724, 17, boulevard Prince Henri, détentrice de 1 (une) participation de la Société, nommées conjointement ci-après «les Associés».

Etant donné que les Associés détiennent l'entièreté du capital social ainsi que l'entièreté des participations de la Société;

Etant donné que l'article 11 paragraphe 3 des statuts stipule que les décisions peuvent être prises à l'unanimité par écrit.

Etant donné que la Société détient une créance intra-groupe (nommée ci-après «la Créance») sur UNITED CP HOLDINGS S.à r.l., prénommée, d'un montant d'EUR 10.051.153,- (dix millions cinquante-et-un mille cent cinquante-trois euros).

Les Associés ont, à l'unanimité

Décidé de réduire la participation détenue par UNITED CP HOLDINGS S.à r.l., prénommée, pour un montant de USD 13.142.198,- (treize millions cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis) par abandon de la Créance.

Décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 du contrat de société de la manière suivante: «la participation au capital de la Société en nom collectif (la «Participation à la Société») est fixée à deux milliards deux cent vingt-et-un millions deux cent soixante-et-un mille quatre cent cinq dollars des Etats-Unis (USD 2.221.261.405,-) représenté par deux (2) Participations (chacune étant individuellement «une Participation»).

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

UNITED CP HOLDINGS S.à r.l. / UNITED PROFESSIONAL MEDIA S.à r.l.

Référence de publication: 2007024954/1026/56.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05807. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.